

Date de parution

Juillet 2017

MASSAGUEL

Feuillelet d'informations Municipales N°23

Sommaire :

- Edito
- Vie de la commune
- Conseil municipal
- Vie des associations
- PLUI intercommunal



Edito

.Le dimanche 16 juillet la commune de Massaguel, associée à celle de Verdalle, sera le théâtre de la 4^{ème} édition des Arts en Fête. Cette journée organisée par la communauté de communes Sor et Agout a pour but de faire connaître le patrimoine architectural et culturel de notre territoire. En début de journée deux randos, pédestre et vélo, permettront de découvrir les sites typiques de nos deux villages.

L'après-midi de nombreux spectacles seront proposés ainsi que des expositions, des conférences et des animations pour les petits et les grands.

Vous trouverez le programme détaillé en page intérieure.

Cette année, le comité des fêtes a décidé de déplacer la fête du village en début septembre afin de lui donner un nouveau souffle.

Il est de plus en plus difficile de faire sortir de chez eux les habitants de nos petits villages, et les jeunes

ont beaucoup de sollicitations extérieures en juillet et en août.

Je voudrais profiter de l'occasion pour remercier chaleureusement l'ensemble des bénévoles qui donnent de leurs temps pour animer et rendre plus attractif notre village.

Merci aux bénévoles de la MJC, du club « génération en mouvement », de l'association des parents d'élèves, et du club de volley.

A toutes et à tous, avec le conseil municipal, je souhaite de très bonnes « grandes » vacances.

Michel ORCAN

Agenda:

Dimanche 16 juillet: Les Arts en Fête

Samedi 9 septembre : Fête du village

Info: Le nouveau site internet de la commune est désormais en ligne sous l'adresse www.massaguel.fr

DIMANCHE 16 JUILLET : LES ARTS EN FÊTE A MASSAGUEL-VERDALLE

Directeur de la publication : M.ORCAN

Mise en page : M.GUARDIOLA

Edité par la Mairie de Massaguel — 29 Av. André Cabrol — 81110 MASSAGUEL

Site internet : www.massaguel.fr Tél. 05 63 50 32 98 Fax : 05 63 50 13 91

VIE DE LA COMMUNE

Sortie vélo pour les enfants de l'école

Pour la troisième année consécutive, les écoliers auront leur sortie vélo de fin d'année. Cette idée de la directrice, qui pédale également, a été bien accueillie par les enfants et ils attendent ça avec impatience. En collaboration avec la municipalité, le maire et des conseillers cyclistes plus l'appui des papys pédaleurs du club des Aïnats, l'organisation est maintenant bien huilée et appréciée de tous.

L'entraînement a lieu tous les mercredis, de 9 heures à 11 heures, pour les deux groupes formés par les plus jeunes et les grands. Depuis début

mai, tous ont fait des progrès, les filles n'étant pas en reste et ils seront en pleine forme pour la sortie fixée début juillet, en principe sur la voie verte. Cette balade d'environ 20 km se terminera par un pique-nique préparé par les dames employées à l'école.



Fête des Etangs

Samedi 20 mai après le repas du club des Aïnats, une équipe de la MJC des Ecuireuil de [Massaguel](#) est partie motivée sur la base de loisir des étangs du Dico-sa...Le but, relever le défi que le maire, Michel Orcan, leur avait lancé. Il a bien fait car une partie du village, qui ne faisait pas la belote, s'est déplacée sur la base de loisir pour encourager les pirates : des Écuireuil qui embarquaient sur leur radeau pour une traversée périlleuse.

Au départ, quatre villages : Cambounet-sur-Sor, Viviers-Les-Montagnes, Maurens scoyon et Massaguel, vont s'affronter dans la joie et la bonne humeur, bien arrosés.

Dès le top départ, les supporters massaguéolois usent de leur voix pour accompagner leur équipe composée de P. Orbillo, B. Bés, A. Milhet et M. Orcan. Ces encouragements ont porté l'équipage jusqu'à la victoire car après quelques petits problèmes techniques, les garçons éreintés finissent premier de cette traversée.

L'équipe a terminé la soirée à la base de loisirs devant les belles représentations des autres associations. Pour clore la soirée tous ensemble, repas façon auberge espagnole devant un superbe feu d'artifice.

Et déjà les têtes chercheuses de la MJC établissent un plan pour un radeau encore plus performant l'année prochaine



1) Vote des taxes

Monsieur le Maire présente un tableau concernant les différentes taxes. Il explique que cette année la CCSA va augmenter ces taux. Monsieur le Maire soumet trois propositions au conseil municipal et propose une augmentation de 1%. L'augmentation de 1% est adoptée à l'unanimité.

Le taux des taxes pour 2017 sont :

taxe d'habitation: 6.55%

taxe foncière : 14.11%

taxe foncier non bâti : 69.02%

2) Vote du budget communal

Monsieur le Maire fait lecture du budget prévisionnel qui se décompose ainsi :

- Dépenses de fonctionnement : **459 916.60€**
- Recettes de fonctionnement : **229 144€** + excédent reporté **230 772.60€ = 459 916.60€**
- Dépenses d'investissement : **199 300.62€** RAR 2016 : **12 420€**+ section investissement reporté: **28530.31€ = 240 250.93€**

Recettes d'investissement : **199 750.93€**+RAR: **40 500€ = 240 250.93€**

Total budget : 695 258.53€

3) Vote du budget eau et assainissement

Monsieur le Maire fait lecture du budget prévisionnel qui se décompose ainsi :

- Dépenses de fonctionnement : **84 259.32€**
- Recettes de fonctionnement : **79 971.38€** + excédent reporté **4 287.94€ = 84 259.32€**
- Dépenses d'investissement : **323 507.60€**+ RAR 2016 : **13 237.04€ = 336 744.64€**

Recettes d'investissement : **202 750.97€**+ section investissement reporté : **133 993.67€ = 336 744.64€**

Total budget : 421 003.69€

4) Révision PPRI

Une révision du PPRI est en cours, la carte de zonage sera plus précise car elle sera faite à partir de relevé topographique. Le zonage en lui-même ne devrait pas changer.

5) SIPOM

Monsieur René Albert fait un résumé de la réunion du SIPOM, il explique que la taxe des ordures ménagères va augmenter. Elle passe de 12,67€ à 13,27€.

Prochainement le SIPOM va mettre à disposition des communes pour un coût de 20€/ heure, un broyeur. Le conseil municipal se pose la question de savoir s'il faut impacter le coût de la location aux administrés utilisateurs.

6) Questions diverses

Lors du dernier conseil municipal, Mme Gleizes s'était proposé de faire faire des devis à la société Thouy concernant divers matériel pour l'école et la salle des associations. Après étude, la maîtresse des petites sections, souhaite conserver les torchons pour essuyer les mains des petits, un grand dévidoir sera installé dans la grande classe et dans la salle des associations.

En ce qui concerne le wc extérieur un distributeur à savon liquide sera mis en place, ainsi qu'un sèche main électrique.

Réunion du 07-06-2017

1) Logement de la poste

Monsieur le Maire explique au conseil municipal la situation concernant la locataire de la Poste. Après plusieurs relances il a été constaté une créance concernant les loyers impayés. Son bail arrivant à son terme le 31/01/2018, monsieur le maire s'interroge sur le renouvellement du bail. Après discussion, le conseil municipal décide d'envoyer un courrier recommandé afin de discuter de la situation actuelle et du renouvellement du bail.

2) Délibération école et cinéma

Dans le cadre de la politique commune d'éducation artistique et culturelle au cinéma conduite au profit du jeune public, l'association Média-Tarn, par délégation des services de l'Etat, est chargée d'organiser l'opération « Ecole et Cinéma », mise en œuvre au profit des élèves des écoles de la Commune.

Il convient de fixer, par convention, les modalités de mise en œuvre de la contribution financière de la commune visant à assurer une participation aux coûts de gestion et d'organisation de cette opération coordonnée par la structure Média-Tarn.

Il est proposé au Conseil Municipal de participer à hauteur de 1.50 €/élève et par an. Le nombre total d'élèves de la Commune de Massaguel étant de 12, la participation de la Commune s'élèverait à 18€ pour l'année scolaire 2016/2017.

3) Fonds de concours

Suite à la modification du financement par le SIPOM, le Maire explique qu'il est nécessaire d'annuler la demande de subvention fond de concours 2016 intitulé « cache vue poubelle » d'un montant de 1 500€. Et propose de transférer le montant de 1 500€ au projet d'isolation thermique de la salle des sports.

Au vu du montant total des travaux le maire propose d'ajouter aussi le reliquat 2014-2016 d'un montant de 1689.99€ ainsi que le fonds de concours de 2017 d'un montant de 3193€. Le montant total du fond de concours demandé s'élève à 6382.99€ pour le projet d'isolation thermique. De plus monsieur le Maire explique que cette année le mode de calcul des montants des fonds de concours ont changé La part fixe a été supprimée, seul le nombre d'habitants est pris en compte. Toutes les communes ont vu leurs fonds de concours diminués sauf trois communes.

4) Point sur les arts en fête

Monsieur le Maire rappelle au conseil que les arts en fête se dérouleront le 16/07/2017 sur la commune de Massaguel et de Verdalle. Plusieurs réunions ont été organisées conjointement avec les associations des deux villages et Mme Karine DELZHORS de la CCSA. Prochainement un mail faisant l'état des besoins sera envoyé à la commune. Monsieur le Maire organisera avec les associations de Massaguel un réunion afin de trouver des volontaires sur la buvette le repas et la circulation.

5) Sortie scolaire

Suite à la demande de Mme Hérail, maitresse des petites sections, Mme Milhet Magalie ATSEM à l'école de Massaguel accompagnera à la sortie scolaire de fin d'année. Cette sortie scolaire comprend 1 nuitée. Après consultation de la charte de l'ATSEM, aucune disposition législative ou règlementaire ne fixe de durée d'équivalence. Néanmoins il pourrait être éventuellement retenu pour la rémunération de ces heures un service de nuit décompté forfaitairement pour trois heures, comme cela est le cas dans certains services de l'état. Après délibération, le conseil municipal décide d'octroyer à Mme Milhet un forfait de 3h pour la nuitée et 4h d'heures complémentaires pour les heures hors horaires scolaires.

6) PADD

Le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables) est un document du Plan Local d'Urbanisme. Il introduit une démarche de projet en s'appuyant sur les enjeux et les besoins identifiés à l'issue du diagnostic territorial. Il définit ou arrête les orientations retenues pour l'ensemble du territoire intercommunal en matières politiques : Il fixe également des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain. Les pistes de travail pour le PADD porte sur trois axes :

1. Mettre en œuvre un projet structurant autour du bien-être, du sport et des loisirs
2. Renforcer la lisibilité économique du territoire

3- Qualifier l'offre d'accueil et tendre vers un territoire à énergie positive

Le PADD a pour ambition de proposer une offre qualifiée dans l'aire métropolitaine afin de répondre à la dynamique démographique du territoire et anticiper le projet de la future autoroute. Quatre scénarios sont envisagés

- Fil de l'eau tendanciel : poursuite de la tendance actuelle sur les facteurs prépondérants (population, taille des ménages, résidences secondaires, logements vacants)
- Fil de l'eau corrigé : poursuite de la tendance pour la population et la taille de ménages mais maintien de la part des résidences secondaires et logements vacants.
- Effet autoroutier mesuré : légère augmentation taux de croissance population, ralentissement modéré de la taille des ménages et maintien de la part des résidences secondaires et logements.

Effet autoroutier affirmé : Augmentation du taux de croissance population, baisse de la taille des ménages et maintien de la part des résidences secondaires et logements.

En ce qui concerne Massaguel la superficie des terrains à vendre seront en moyenne de 1000m², mais les besoins fonciers sont revus à la baisse ils varient de 2,2 ha, à 2,5 ha, de terrain constructible selon le scénario proposé. La répartition du besoin annuel en résidences principales entre neuf et ancien entre 2019 et 2030 est de 3 habitation par an.

Tous ces chiffres varient selon le scénario envisagé et surtout par rapport à l'impact de la future autoroute.

7) Avenir périscolaire

Monsieur le Maire fait lecture du document provenant de l'AMF, concernant un projet de décret donnant la possibilité de repasser à la semaine de 4 jours. Le projet de décret confirme que ce ne seront pas les maires qui décideront seuls d'un éventuel retour, mais les directeurs académiques des services de l'Education nationale. La demande devrait s'effectuer dans le cadre du régime actuel de dérogations à l'organisation de la semaine scolaire, nécessitant une proposition conjointe d'une commune et d'un ou plusieurs conseils d'école. Le point sera soulevé lors du prochain conseil d'école, la participation des parents d'élèves sera sollicitée afin de récolter l'avis des parents.

RAPPEL SUR LA VIE EN COLLECTIVITE

Responsabilité des propriétaires privés.

Les arbres, branches, racines qui débordent des voies communales doivent être coupés à l'aplomb des limites de ces voies. Les haies doivent être taillées de manière que leur développement du côté de la voie communale ne fasse aucune saillie sur celle-ci.

Lorsque les propriétaires ne respectent pas leurs obligations d'élagage ils sont passibles d'une amende de 5^{ème} classe, soit 1500€

Entretien devant la porte

L'entretien des voies publiques est une nécessité évidente pour maintenir une commune dans un état constant de propreté. Depuis janvier 2017 l'utilisation de desherbant classique est interdit, de ce fait l'intervention de l'employé municipal est moins efficace, sauf d'intervenir plus souvent (coût important pour le contribuable)

Une autre solution consiste à ce que les habitants riverains d'une voie communale, nettoient leur devant de porte.

C'est le sens de l'article 32 du règlement sanitaire départemental qui note que *«les propriétaires et occupants d'immeubles sont tenus dans le cadre de leurs obligations respectives d'un entretien satisfaisant des bâtiments et de leurs abords »*

Par « abords » il faut entendre l'espace de proximité qui entoure ces immeubles, cet alentour incluant le trottoir et son caniveau.

Merci de faire preuve de civisme !

VIE DE LA COMMUNE

Les écoliers luttent contre le gaspillage

Le SIPOM est labellisé Territoire zéro déchet zéro gaspillage depuis décembre 2015. Il a également été retenu à l'appel à projet «1000 écoles contre le gaspillage alimentaire», de l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie). De fait, il est engagé avec 21 écoles du territoire dans cette action.

Une première semaine de pesée a été réalisée au premier trimestre. Les écoles où le gaspillage moyen par enfant est le plus faible sont celles où un cuisinier prépare les repas sur place. Parfois cela n'est malheureusement pas possible ! A l'école de [Mas-saguel](#), un prestataire amène les repas prêts. Le personnel de la cantine est là pour accompagner les enfants tout au long du repas sur l'autonomie, la convivialité, l'entraide entre les petits et les grands... et le gaspillage est par conséquent en dessous des moyennes nationales. Pour l'ensemble des écoles, trois animations sont réalisées par les animateurs du SIPOM afin de sensibiliser les enfants, essentiellement dans les classes de CM1-CM2. Les enfants découvrent la fabrication du pain, apprennent à doser les féculents pour un repas en famille. Lors de la deuxième séance, afin d'aborder les protéines végétales, ils ont réalisé et dégusté du houmous, purée de pois chiches. La troisième séance leur a montré les impacts des choix de consommation en leur faisant tracer sur une carte du monde les trajets que font les composants de la pâte à tartiner et d'un jean. L'objectif est de diminuer le gaspillage. Les collations du matin ou les goûters peuvent être importants pour certains enfants et quelques-uns arrivent à midi sans avoir vraiment faim... il paraît judicieux de prévoir des goûters plutôt légers : un fruit, une compote, des fruits secs (noisettes, noix, figues...).



LA VIE DES ASSOCIATIONS

Le club des aînés a profité d'une belle journée en montagne en plein cœur de la haute vallée de la Barousse. Matinée consacrée à la visite d'une fromagerie à Sost, avec les explications du propriétaire berger fromager qui leur a transmis la passion de son travail et fait déguster des fromages nature, les vaches et brebis allant se nourrir dans un cadre préservé sans pesticide ni autre traitement. En route vers Antichan et déjeuner à l'hostellerie de l'Ourse pour



Les Aînés dans le Commingeois

déguster une garbure d'exception avec rires et blagues du seul restaurateur conteur des Pyrénées. Après-midi à Saint-Bertrand-de-Comminges, cité médiévale avec ses ruelles peuplées d'artisans d'art, ses vieilles demeures et ses remparts. Visite ensuite de la célèbre cathédrale Sainte-Marie, inscrite au patrimoine mondial de l'Unesco au titre des chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle, découverte de l'architecture romano-gothique des XIe et XIIe siècles, des vitraux Renaissance... sans oublier le cloître romain du XIIe Ce fut une belle journée.

INFO: Le club propose une sortie le **21 septembre** au plateau de Beille(09) avec visite panoramique du plateau, accueil d'un éleveur, visites des forges de Pyrène, repas dans un restaurant fermier. Inscription avant le 10 août impérativement avec paiement: 40€ adhérents, 56€ non adhérents aux 05.63.74.28.78 /05.63.50.31.81 /05.63.50.34.23

LA VIE DES ASSOCIATIONS

Les Aïnats ont la boujotte

Michel, de la commission voyages, avait bien travaillé en amont, ce qui a permis au club de partir à plus de 50 personnes, dont quelques amis de Castres, Soual et Sorèze, en pays audois et catalan. Départ de la gare d'Axat pour embarquer sur le petit train rouge sur une ligne centenaire que des bénévoles font vivre à la grande satisfaction de touristes qui viennent admirer cette belle région. Au rythme cadencé de l'autorail, le paysage se déroule, franchissement de la rivière Aude, tunnels, viaducs avec de magnifiques panoramas sur monts et châteaux. Arrivée à Saint-Paul-de-Fenouillet pour pose dégustation et repas sans oublier les croquants de Saint-Paul, uniques. Après-midi, visite des saisissantes gorges de Galamus et descente vers l'Ermitage Saint-Antoine niché à flanc de rochers. Une bien belle journée pour les anciens avant le réputé repas soupes au fromage qui a eu lieu samedi.



La fête des MJC de l'Autan

C'était au tour de [Massaguel](#) d'organiser cette année la fête des MJC, quatrième du nom. Succès comme d'habitude avec la présentation des diverses activités des trois MJC (Dourgne, Verdalle et Massaguel) en début d'après-midi, sous forme de forum, soit patchwork, club photos, qi gong, tai-chi, yoga, art floral et Tendre Oreille. En fin d'après-midi, après le discours du maire, le spectacle a pu commencer et le public a admiré et apprécié les différentes démonstrations, soit le qi gong justement ; les chansons des enfants du périscolaire avec encadrement de Tendre Oreille, les danses d'enfants, les danses sévillanes, le street jazz, un sketch de la troupe théâtre de l'Autan et une démonstration de sport ambiance. Des activités pour tous et pour tous les goûts que le public a pu apprécier et pourquoi pas intégrer.

Cette manifestation a trouvé sa vitesse de croisière et permet aux trois MJC amies de faire valoir que l'éducation populaire est une bonne chose. L'échange, le partage, la bonne humeur se sont prolongés par une démonstration d'adeptes de danses de salon, la soirée se terminant autour d'un apéro - grillades offert par les trois associations, agrémenté d'entrées et desserts concoctés par les participants façon auberge espagnole. À bientôt au sein d'une ou des trois MJC



Elaboration d'un Plan Local d'Urbanisme

Qu'est-ce que c'est ?

Ce document réglementaire qui remplacera les cartes communales, les cartes intercommunales et les Plans d'Occupation des Sols (POS) permet d'encadrer tous les travaux que les propriétaires réalisent sur leurs parcelles. Il donne des règles communes qui permettent d'instruire les permis de construire (PC), les déclarations préalables de travaux (DP), les certificats d'urbanisme (CU).



Peut-on réglementer ce que l'on veut ?

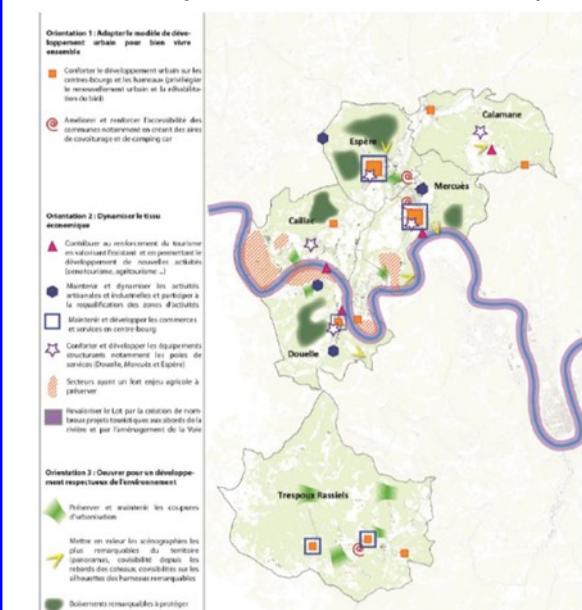
La mise en place d'un PLUi est encadrée par des lois nationales de plus en plus contraignantes du fait des excès des années passées. La construction dans les espaces naturels et agricoles ayant explosée (l'équivalent d'un département est construit tous les 10 ans), le principal enjeu pour l'Etat est aujourd'hui de limiter cette « consommation » d'espace. Chaque commune ou intercommunalité ne peut donc pas écrire les règles qu'elle souhaite, ni rendre constructibles tous les terrains qu'elle désirerait.

Qui décide des règles et de la constructibilité des terrains ?

C'est le projet d'intérêt général !

Comment est défini le projet d'intérêt général ?

Un bureau d'étude choisi par les élus communaux et intercommunaux étudie d'abord le territoire sur de nombreux sujets : les habitants, les déplacements, les commerces, les entreprises, la nature, etc. C'est le



diagnostic (rapport de présentation du PLUi). Puis, sur cette base, un projet est défini par les élus (Projet d'Aménagement et de Développement Durable ou PADD). Ensuite seulement, un zonage associé à un règlement est tiré de ce projet. C'est-à-dire, par exemple si le projet dit « développer le commerce dans le centre des village », le règlement ne pourra pas interdire à un commerçant de s'y installer.

Où en sommes-nous ?

Nous travaillons actuellement sur le projet (PADD) qui devrait être débattu en septembre 2017. Le règlement et le zonage seront travaillés durant l'automne et l'hiver. Le nouveau PLUi sera ensuite proposé aux partenaires, dont l'Etat, qui émettront un avis. La population sera consultée via une enquête publique au milieu de l'année 2018. Le nouveau PLUi s'appliquera concrètement à l'automne 2018.

Comment être informé ? Comment participer ?

En participant aux réunions publiques,

En allant voir l'exposition au siège de la Communauté ou dans les communes,

En consultant le site internet (www.communautesoragout.fr - rubrique « Aménagement du territoire » - « Urbanisme » - « Elaboration du PLUi »).

En participant à l'enquête publique

Vous pouvez également transmettre votre adresse électronique à concertation.plui@communautesoragout.fr pour être informé des nouveautés et événements autour du PLUi.

